

AIDE-MÉMOIRE GUICHET D'ACCÈS DI-TSA-DP SERVICES SPÉCIALISÉS EXTERNES EN DÉFICIENCE PHYSIQUE RETARDS SIGNIFICATIFS DE DÉVELOPPEMENT¹

DIAGNOSTIC IMPRÉCIS

Si l'enfant a un diagnostic précis en déficience physique, se référer à la fiche appropriée. Veuillez noter que comme plusieurs fiches n'ont pas encore été mises à jour, il vous est toujours possible de nous faire parvenir une demande de services détaillant les diagnostics confirmés (avec documents à l'appui) et les besoins; l'admissibilité sera analysée.

Bien qu'ils ne soient pas spécifiquement reconnus comme ayant une déficience physique confirmée, certains enfants avec des retards moteurs significatifs et persistants, avec des difficultés langagières ou avec un retard global de développement peuvent présenter des problématiques susceptibles de bénéficier de l'apport des services spécialisés de la DPD sous certaines conditions. Vérifier si l'enfant ne répond pas d'abord aux critères des fiches « Retards moteurs significatifs » ou « Difficultés langagières ».

Au moment de la référence en services spécialisés, le profil de ces enfants est imprécis, c'est-à-dire qu'il ne peut s'expliquer par un diagnostic précis à ce stade-ci du développement de l'enfant OU qu'ils sont en attente d'un diagnostic. Les enfants avec ce profil sont admissibles avant l'âge de 5 ans. Un diagnostic plus précis doit alors être posé pour la poursuite des services.

Considérant l'hétérogénéité de cette clientèle, il est possible que plus d'informations soient demandée et que suite à l'analyse des professionnels du guichet d'accès, certains enfants ne soient pas admissibles ou soient orientés vers d'autres services.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Compte tenu du mandat de services spécialisés en adaptation/réadaptation, l'admissibilité d'une personne ne peut pas être basée uniquement sur le diagnostic et doit aussi répondre à l'ensemble des critères suivants :

Doit répondre aux critères suivants :

- 1) Être âgé entre 3 ans et 4 ans 364 jours au moment de la demande de services, les demandes pour les enfants de moins de 3 ans feront l'objet d'une admissibilité plus complexe;
- 2) Présenter des retards développementaux significatifs (motricité, langage, cognitif) tels que démontrés par une/des évaluations utilisant une/des échelles de mesure/outil standardisé, normalisé;
- 3) Avoir des incapacités significatives et persistantes en lien avec les retards développementaux qui ont un impact important sur les habitudes de vie ou la réalisation d'un rôle social;
- 4) Avoir bénéficié d'un suivi de 3 mois (5-6 rencontres, en individuel, dyade ou groupe), chapeauté par un professionnel habilité à le faire (d'une sphère affectée par les retards) et qui confirme que suite à cette période de réadaptation, les difficultés perdurent ou s'accroissent.
- 5) Confirmation de l'audition dans les limites de la normale

OU que l'enfant est en attente pour une évaluation audiolinguistique.

MODALITÉS D'ACCÈS

DOCUMENTS REQUIS POUR UNE RÉFÉRENCE

- [Demande de services en déficience physique services spécialisés externes](#);
- Ensemble des informations sur la période périnatale, l'histoire développementale, les observations, les dépistages, les investigations en cours, les notes médicales, les diagnostics, les suspicions qui démontrent la probabilité d'une déficience physique sous-jacente, mais encore imprécise.
- Informations qui détaillent les impacts des retards/difficultés sur les habitudes de vie de l'enfant.
- Si pertinent à la situation, attestation médicale avec confirmation d'une condition médicale/syndrome qui explique les retards/difficultés OU évaluations supportant l'investigation médicale en cours (ex. : neuroimagerie, évaluation génétique);
- Tous les rapports professionnels (ergothérapie, physiothérapie, orthophonie, etc.) dont des rapports récents et au moins un datant de moins de 6 mois qui :
 - Utilisent des échelles de mesure/outil standardisés, normalisés attestant de la sévérité significative des atteintes dans les différentes sphères (les percentiles doivent être indiqués);
 - Décrivent les services offerts à ce jour (ex. le nombre de rencontres en présence, les dates des interventions, la durée du suivi, qui a offert les services, etc.).
 - Concluent à des retards/difficultés significatifs et persistants malgré le suivi de 3 mois (dans une des sphères atteintes)
- Confirmation de l'audition dans les limites de la normale (Résultats au test de dépistage néonatal OU rapport d'évaluation en audiologie OU informations sur le lieu, date et résultat d'une évaluation en audiologie OU confirmation que l'utilisateur est en attente d'une évaluation audiolinguistique et à quel endroit).

Acheminer la demande et les documents pertinents au Guichet d'accès DI-TSA-DP.

(S.v.p., privilégier le courriel)

Notez que toute demande jugée incomplète sera retournée au référent.

Courriel :

guichet-acces.di-tsa-dp.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca

Télécopieur : (450) 635-1865

Adresse :

27, rue Goodfellow
Delson (Québec) J5B 1V2

Pour complément d'information :
(450) 635-4779, poste 3029

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Profil médical avec inquiétudes dès la période néonatale

- En présence de facteurs de risque dès la période néonatale et en présence d'indices ex. : grande prématurité, problèmes pendant la grossesse, accouchement difficile, indice APGAR bas, intubation, réanimation, enjeu de croissance, hypertonie, etc.); **ET**
- Suite à un suivi néonatal/petite enfance étroit, grâce à des évaluations médicales et professionnelles de type évaluation-recommandations-suivis de contrôle, on arrive à constater la présence de retards significatifs au niveau du développement moteur. Une période de 3 mois de suivi régulier n'est pas requise.

En présence d'un syndrome, d'une anomalie génétique ou d'épilepsie

- Fournir un état de situation à jour contenant les informations sur le suivi médical, neurologique, la médication, les traitements en cours, la stabilité de la condition, la disponibilité à la réadaptation, le pronostic, etc.

Vous n'avez pas de diagnostic?

Si vous avez des doutes quant à votre situation ou à celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin qui pourra vous référer au bon service. Vous pouvez en tout temps contacter le **811** afin de parler à l'un des intervenants sociaux.

ⁱ Cet aide-mémoire sert de guide pour aider le référent à faire une demande de service et ne remplace d'aucune façon le jugement clinique des professionnels du guichet d'accès.